



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Territoires d'industrie

**UNE OPPORTUNITÉ
POUR VOS PROJETS INDUSTRIELS**





Vous portez une ambition pour le développement de l'industrie dans votre territoire ?

> LE LABEL «TERRITOIRES D'INDUSTRIE» POUR VOUS ACCOMPAGNER

Lancé par le gouvernement en 2018 et renouvelé en 2023, Territoires d'industrie est un programme national en faveur de la réindustrialisation par et pour les territoires. Le label réunit l'ensemble des acteurs publics (intercommunalités, régions, État, opérateurs...) et les acteurs industriels afin d'accompagner la mise en œuvre de vos projets en faveur du développement industriel.

> UN BINÔME ÉLU-INDUSTRIEL AU CŒUR DU DISPOSITIF

Quel rôle ?

La gouvernance locale du programme Territoires d'industrie est assurée par un binôme constitué par un élu et un industriel, représentatifs du territoire, investis dans la démarche et travaillant de concert avec les partenaires locaux.

Quel profil ?

L'élu exerce un mandat intercommunal. L'industriel est installé localement. Le binôme est désigné sur la base du volontariat et dans le cadre d'un consensus local.

En pratique ?

Le binôme réunit un comité de pilotage a minima annuel et participe régulièrement à des actions de représentation du Territoire d'industrie. Il est appuyé par un chef de projet.

L'accompagnement du programme Territoires d'industrie

La mise en œuvre du programme dans les territoires



Élus et industriels établissent un diagnostic des besoins du territoire et définissent les priorités de développement pour l'industrie.



Les porteurs de projets, publics ou privés, correspondant aux spécificités du territoire et à la stratégie locale, **se rapprochent du chef de projet Territoires d'industrie** pour s'inscrire dans le plan d'action.



L'État, le Conseil régional, les intercommunalités et les opérateurs **mobilisent leurs offres de services** (études, financements...) afin d'accompagner les projets.

1

UN SOUTIEN À L'ANIMATION LOCALE

Des postes de chefs de projet et de coordinateurs régionaux Territoires d'industrie sont cofinancés par l'État afin d'assurer l'animation et le suivi du programme.

2

UN APPUI À L'INGÉNIERIE PUBLIQUE

Dans le cadre du marché d'ingénierie de l'ANCT, des prestations d'études sont conduites pour faciliter la conception et la réalisation de projets complexes des collectivités.

3

UNE AIDE AUX INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

La mesure « Territoires d'industrie en transition écologique » du Fonds vert soutient des projets d'investissements productifs en faveur de la réindustrialisation verte des entreprises.



l'offre de services des opérateurs partenaires : Banque des Territoires, Bpifrance, Business France, Ademe, Action Logement, France Travail



Le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions est assuré dans le cadre du comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires opérationnels et financiers.

Le temps II du programme Territoires d'industrie, c'est :

183

Territoires d'industrie
labellisés regroupant

632

intercommunalités
mobilisées aux côtés
des industriels

Près de

3500

actions coconstruites
par les acteurs locaux
au service de l'industrie



RETROUVEZ
VOS PORTRAITS
DE TERRITOIRES



DÉCOUVREZ
DES EXEMPLES
D'ACTIONS
INSPIRANTES



Tout savoir sur le programme

anct.gov.fr/programmes-dispositifs/territoires-d-industrie



Contactez-nous

territoires-industrie@anct.gov.fr

4 AXES



**ACCÉLÉRER LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE**

des Territoires d'industrie



Faire des territoires des
**ÉCOSYSTÈMES
D'INNOVATION
AMBITIEUX**



Lever les freins au
recrutement et

**DÉVELOPPER LES
COMPÉTENCES**

dans des territoires
industriels attractifs



**MOBILISER
UN FONCIER
INDUSTRIEL
ADAPTÉ**

aux enjeux et besoins
des industriels comme
des collectivités